

LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE
Un bien commun à protéger et à développer.

Je suis candidat(e) aux élections européennes 2009

J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité de la France et de l'Europe ;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de divulguer son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

Je m'engage donc à

Encourager par des moyens institutionnels les administrations publiques, établissements publics et collectivités territoriales à développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts ;

Soutenir des politiques actives en faveur du Logiciel Libre et m'opposer à toute discrimination à son encontre ;

Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres, notamment en demandant la modification de toute disposition légale fragilisant ces droits et en m'opposant à tout projet ou proposition qui irait dans ce sens.

Nom : Prénom :

Liste / parti :

Circonscription :

Coordonnées de confirmation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone sur lequel l'April peut vous joindre :

Courriel : Fax :

Fait le : À :

Signature :

À renvoyer par courrier ou par fax à :



Association April
c/o ARDEVA
40bis, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS
Tél. : 01 78 76 92 80 - Fax : 01 45 65 32 90

Si vous disposez d'un scanner, vous pouvez également renvoyer ce pacte signé et numérisé à candidats@candidats.fr